



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 avril 2017 à 19h00 à la mairie (15 présents, 3 absents excusés ayant donné pouvoir) avec pour secrétaire de séance : Mme Annick DUFOUR.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 30 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DÉCIDE de modifier la destination de la coupe de la forêt sectionale du Molard marquée sur l'état d'assiette de l'exercice 2015.
- ACCEPTE la proposition de l'entreprise France Réalisations de Brégnier Cordon pour un montant de 35 934 € H.T. soit 43 120,80 € T.T.C. concernant les travaux de reconstruction des 2 courts de tennis.
- VOTE les subventions aux associations pour l'année 2017.

- ENTEND diverses informations et questions :
 - ♦ Choix de l'entreprise suite aux résultats concernant l'appel d'offres étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois.
 - ♦ Bureau de vote pour les élections législatives.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 22 avril 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.